

**MAIRIE
DE
LE THEIL DE BRETAGNE**

Le 1^{er} septembre 2020

Objet :

**CONVOCATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**A l'attention des Membres
du Conseil Municipal du Theil de Bretagne**

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal se réunira le **lundi 7 septembre 2020, à 20 H 00**, à la Mairie, salle du Conseil Municipal.

Je vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,
Benoît CLÉMENT



ORDRE DU JOUR :

- Approbation des procès-verbaux des séances du 6 juillet et 10 juillet 2020 (documents joints).
 - 1) Eglise : rapport d'inspection de l'entreprise Joubrel et choix des mesures à prendre.
 - 2) Urbanisme : délibération d'approbation du projet de lotissement de la Huberdière et du recours à la procédure d'expropriation. (*)
 - 3) Etude piste cyclable. Mission d'assistance pour la réalisation d'un plan de circulation dans l'agglomération.
 - 4) Urbanisme. Droit de préemption urbain : examen de 3 Déclarations d'Intention d'Aliéner concernant des biens situés : - 9 rue des Acacias
- Le Bourg (rue Amand de Léon des Ormeaux)
- 9 allée du Clos de la Motte
 - 5) Travaux d'extension du cimetière : devis pour les portes métalliques du columbarium.
 - 6) Installations classées pour la protection de l'environnement. Consultation du public sur la demande présentée par Le Gaec de l'Ebeaupin, en vue de la restructuration de l'atelier porcin situé lieudit « l'Ebeaupin » à Janzé et actualisation du plan d'épandage. Avis du Conseil Municipal. (Dossier consultable à l'adresse suivante : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/icpe>)
 - 7) Finances. Demande d'accord de principe de la SA d'HLM Les Foyers pour garantie d'emprunt. (*)
 - 8) Finances. Subvention au SIRS Le Theil-Coesmes (Syndicat de Regroupement Scolaire) pour formation du chauffeur.
 - 9) Roche aux Fées Communauté : proposition de représentants municipaux au sein des commissions de Roche aux Fées Communauté. (*)
 - 10) Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal.
- Informations et questions diverses.
- (*) : un document concernant ce dossier est joint, vous êtes invités à en prendre connaissance avant la séance.

Avis : La séance aura lieu en public avec un effectif limité en respect des mesures barrières.